



Demande de paiement de taxe d'ordure menagere en retard

Par **padpaille**, le **20/02/2013** à **14:17**

bonjour,

voici mon probleme.

mon agence de location vient de m'envoyer un courrier me demandant de payer la taxe d'ordure menagere des 5 dernieres années car , d'apres eux, elle n'a jamais été demandé. l'agence a changée il y a 2 ans et le responsable m'a précisé qu'il vient de s'apercevoir qu'il y avait des erreurs avec les anciens gerants et que la taxe n'avait jamais été demandée.

moi je pensais que cela était inclus dans la revalorisation du loyer et je suis surpris qu'il remonte a 5 ans.

pourriez-vous me dire s'il a le droit de remonter si loin et comment je peux savoir si cette taxe a déjà été payé ou si elle est vraiment externe au paiement du loyer.

il me demande de payer les 5 années de retard, je trouve cela plutot limite, surtout qu'il est gerant depuis 2 ans seulement.

merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013** à **08:09**

Bonjour, votre nouvelle agence a raison, si vous n'avez pas réglé la taxe d'ordures avec vos charges, ils ont le droit de revenir en arrière sur 5 ans. Vérifiez votre régularisation annuelle des charges. et demandez les justificatifs des montants 'il ne sont pas joints, cordialement

Par **padpaille**, le **26/02/2013 à 12:19**

merci pour votre réponse,

savez vous s'il faut payer la totalité de la taxe ou un pourcentage?

cordialement,

Par **cocotte1003**, le **26/02/2013 à 13:00**

Bonjour, c'est la totalité mais vous pouvez demander un étalement, cordialement

Par **Lag0**, le **26/02/2013 à 13:21**

[citation]mais vous pouvez demander un étalement[/citation]

Étalement que le bailleur est en droit de refuser...

Il faudrait alors passer par la justice pour, peut-être, obtenir cet étalement.